



**Le Président**  
**Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires**

Affaire suivie par : Quentin RUIS  
Ligne directe : 04 90 14 87 26  
Fax : 04 90 82 97 49  
Courriel : [qruis@vaucluse.cci.fr](mailto:qruis@vaucluse.cci.fr)

Monsieur Julien MERLE  
Maire  
Hôtel de Ville  
6 rue Trouillas  
BP 1  
84830 SERIGNAN-DU-COMTAT

**N/Réf. : QR/BG-031-04/2022**  
**Objet : Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Sérignan-du-Comtat**

Avignon, le **5 AVR. 2022**

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception du dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune que vous nous avez transmis pour étude et avis.

La modification vise à :

- Modifier le règlement des zones A et N, le repérage de bâtiments existants pouvant changer de destination et la délimitation de STECAL pour gérer des activités existantes ;
- Mettre à jour et créer des emplacements réservés ;
- Adapter quelques éléments du règlement écrit ;
- Ouvrir à l'urbanisation une zone AUf
- Rectifier le zonage entre zone UC et UE

La CCI de Vaucluse est favorable à la délimitation des STECAL car elle permettra le développement d'activités économiques préexistantes. La CCI de Vaucluse n'a pas de remarque particulière à apporter sur les autres points.

Ainsi, au regard de ces éléments, la CCI de Vaucluse émet un avis favorable sur la présente modification n°1 du PLU.

Cet avis est émis sous réserve de sa ratification lors d'une prochaine Assemblée Générale de la CCI de Vaucluse.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.



**Gilbert MARCELLI**